

## ACTIVITES

### ♦ Programme d'entretien et de plantations complémentaires : de 2002 à 2004

Afin de maintenir la rivière en bon état quasi permanent, la phase « restauration » fut poursuivie par un 1<sup>er</sup> programme d'entretien et de plantations complémentaires qui vit le jour en 2002.

La DDAF ayant cessé ses missions d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, le Syndicat se rapprocha alors du Syndicat aval voisin pour bénéficier des services de Didier ROSSELER, recruté comme technicien de rivière en 2001. C'est donc lui qui élaborait en maîtrise d'œuvre « interne » le 1<sup>er</sup> programme d'entretien et de plantations complémentaires.

Comme précédemment, les travaux firent l'objet d'une programmation sur 3 années consécutives mais cette fois, dans le sens amont vers aval :

- en 2002 : du pont de Han-sur-Nied au moulin à Lemud (10,2 km)
- en 2003 : du moulin à Lemud au pont de Pange (10,2 km)
- en 2004 : du pont de Pange aux Etangs (11,6 km)

Pour évaluer la nature et l'ampleur des travaux, le technicien de rivière avait choisi pour chaque tronçon, des échantillons de parcours d'une longueur connue. Les échantillons ont été sélectionnés en fonction de leur densité d'arbres mais aussi du travail à y réaliser et ont permis une estimation moyenne des travaux par tranche. Parallèlement à ce travail, une enquête avait été réalisée auprès des délégués des 17 communes siégeant au Syndicat afin de connaître les travaux attendus sur le linéaire de chaque commune.

Le marché public relatif à la 1<sup>ère</sup> tranche fut préparé et suivi par M. ROSSELER. Après son départ du Syndicat en 2003, M. ROSSELER fut remplacé par Mlle Laure LALLART jusqu'en 2004, puis par Mlle Alice SIEBERT, qui suivirent respectivement la 2<sup>ème</sup> tranche et la 3<sup>ème</sup> tranche

Le montant prévisionnel de ce 1<sup>er</sup> programme d'entretien et de plantations complémentaires s'élevait à :

- 92 700 € HT pour l'entretien (subventions à hauteur de 65 %)
- 60 500 € HT pour les plantations (subventions à hauteurs de 80 %)

Les aides financières provenaient de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Général de la Moselle, le reste étant à la charge du Syndicat, autrement dit des communes adhérentes.